

**Commission médicale d'établissement centrale de l'AP-HP
Sous Commission du Temps et des Effectifs Médicaux (CTEM)**

**Groupe des internes et des résidents à diplôme étranger
Réunion du 23 septembre 2013**

Présents :

Philippe ARNAUD, Hélène BOUCHER, Bruno CARBONNE, Thierry CHINET, Marie GUERRIER, Philippe HARDY, Olivier HELENON, Jérôme HUBIN, Laurence NIVET, Marjorie OBADIA, Mathieu PICCOLI et Jean-Yves ARTIGOU

Excusés :

Bahram BODAGHI, Alain CREANGE, Jean-Luc DUMAS, Judith LANDMAN-PARKER, Julien LENGLET,

Invitée :

Béatrice CRICKS

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 24 juin 2013

Le compte rendu est approuvé.

2. Le repos de sécurité : aspects juridiques

Marjorie Obadia (Direction des affaires juridiques) explique qu'il n'y a pas de jurisprudence à l'AP, qu'aucun incident n'a été signalé au décours d'une garde alors que le repos de sécurité n'aurait pas été observé. Elle explique que l'Assistance Publique est son propre assureur et que l'ensemble de l'équipe est globalement couverte au plan juridique. Si un problème survenait pour un interne en lendemain de garde sans repos de sécurité observé, l'institution couvrirait les conséquences juridiques : chef de service ou un autre membre de l'équipe éventuellement incriminé.

L'interne qui malgré les consignes du chef de service ne veut pas respecter le repos de sécurité s'expose à la notion de faute personnelle, voire détachable...

L'importance de l'information de l'interne est soulignée et il est proposé de rédiger un bref document informant l'interne de cette obligation qui lui serait demandée de signer au moment des démarches administratives de début de semestre.

Une charte d'accueil des internes en partenariat avec l'AP-HP est en cours de rédaction qui devrait être disponible en 2014. Ce document pourrait servir d'information et d'appui à la démarche.

3. Financement des nouveaux postes d'internes : Laurence Nivet

Laurence Nivet (DEFIP) rappelle que le financement des postes des internes est de l'ordre de 30 % par les MERRIS et de 70 % par l'activité. Cette deuxième part, prépondérante, est difficile à préciser, à modéliser, à anticiper. Elle dépend de nombreux facteurs : en particulier, l'ancienneté de l'interne mais aussi la spécialité qu'il exerce et au sein d'elle, la tâche qui lui est confiée.

Marie Guerrier présente une proposition de fiche à remplir par les principaux acteurs de la demande de création d'un nouveau poste d'interne qui fait l'objet de suggestion.

Le schéma suivant est retenu : les demandes de création doivent être précisées deux mois avant la commission de répartition, c'est à dire pour la mi-mai. Cette fiche est transmise par le coordonnateur qui s'est assuré au préalable de l'accord non seulement du chef de service mais également du chef de pôle et qui a également contacté l'administration hospitalière pour préciser le niveau de financement possible.

Cette feuille est alors transmise par le coordonnateur au Bureau des Internes qui en fait une double évaluation :

- la première d'ordre financier : possibilités de complément au cas par cas au niveau central ; à ce niveau, une centralisation d'une petite partie budgétaire provenant par exemple des MERRIS, pourrait servir au montage financier ;
- la seconde d'ordre médical, sous la responsabilité du groupe CME des internes vise à arbitrer ces créations en veillant notamment à un équilibre inter-disciplinaire.

4. Repos de sécurité : suivi de son respect

La conférence des directeurs généraux de CHU et la conférence des présidents de CME de CHU ont validé un questionnaire qui fera l'objet d'un envoi par l'ensemble des CHU de France à leurs internes pendant une semaine, fin septembre. Ce questionnaire est analysé : il reprend une partie des questions posées au cours de l'enquête que nous avons effectuée l'an dernier à la même époque, avec quelques questions supplémentaires.

L'AP est partie prenante dans cette démarche. Cela soulève un problème d'envoi mais surtout de recueil et d'analyse que le format papier rend lourd. Mathieu Piccoli en fin de réunion élabore un fichier informatique permettant un traitement beaucoup plus simple des données et il sera utilisé pour cette enquête.

5. Formation par Internet pour les internes

Béatrice Cricks propose une démarche pédagogique vis à vis des nouveaux internes qui pourrait avoir lieu environ un mois avant leur prise de fonction et qui pourrait utiliser MIQUISIS. Des informations sur des thématiques à définir : la juste prescription des antibiotiques, le repos de sécurité... La démarche du DPC pourrait s'y appliquer avec validation de questionnaires type QCM par exemple...

B. Cricks se propose d'avancer sur ce projet et de le représenter au groupe au cours d'une réunion au printemps prochain.

6. Résultats de l'enquête démographique du Syndicat

Ce point est retiré de l'ordre du jour en raison de l'absence de Julien Lenglet.

**Prochaine réunion du groupe :
Lundi 25 novembre 2013 à 17 heures.**

Le 25 septembre 2013

Pr Jean-Yves Artigou
Président du groupe CME des internes